

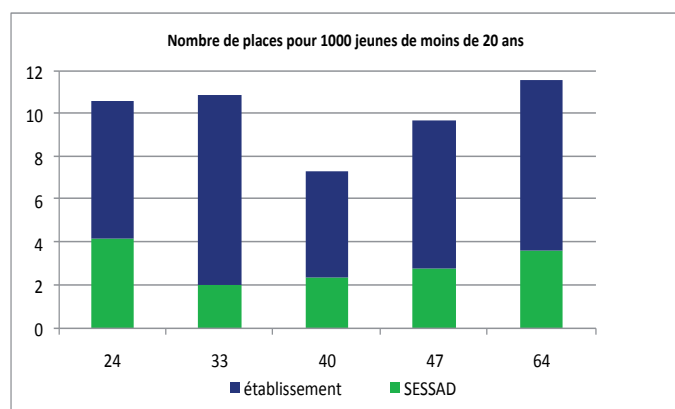
Des Mots et des Graphes

Les SESSAD: Caractéristiques de l'offre

Les SESSAD, services d'éducation spéciale et de soins à domicile, sont sans aucun doute le dispositif du champ médico-social qui a connu le fort développement au cours des 20 dernières. Ainsi, en Aquitaine, alors que la capacité d'accueil était de 300 places en 1992, elle atteindra près de 2000 places en fin d'année 2013 (source ARS : équipement financé au 31/12/13).

Pour la France entière, près de 37.000 réparties dans 1.500 services sont offertes (au 01/01/2010). C'est dire si le public concerné à divers titres (jeunes, familles, professionnels et partenaires) est large et fourni. A titre indicatif, selon la dernière enquête ES disponible, près de 19.000 salariés travaillaient au 01/01/2007 dans un SESSAD, ce qui correspond à 9.300 emplois en ETP (équivalent temps plein), soit 27 ETP pour 100 jeunes.

Globalement, l'Aquitaine dispose d'un taux d'équipement de 2,6 places en SESSAD pour 1000 jeunes de moins de 20 ans et 7,8 en établissements pour enfants et adolescents handicapés (vs France, respectivement 2,4‰ et 6,8‰).



La part de SESSAD dans l'équipement médico-social enfance représente donc en moyenne 25% de la capacité d'accueil (proche de la moyenne nationale : 26%) avec des configurations très différentes selon les départements. Des écarts allant du simple au double (38% en Dordogne et seulement 18% en Gironde), peuvent être observés.

Répartition des places établissements/SESSAD par département

	Nombre de places en		% places en SESSAD
	SESSAD	Etablissements	
Dordogne	362	543	37,7
Gironde	727	3221	18,4
Landes	219	445	32,4
Lot-et-Gar.	204	508	28,6
Pyrénées-Atl.	475	1170	28,9
Aquitaine	1987	5887	25

Selon le type de déficience, la part des SESSAD varie aussi de façon importante. Pour les enfants atteints de déficience sensorielle, l'offre d'accompagnement s'établit maintenant à part égale entre établissements et SESSAD.

Par contre, pour les enfants polyhandicapés, l'offre en SESSAD reste très restreinte et n'évolue pas. Les situations de ces enfants sont souvent très complexes et, hormis pour les tout-jeunes enfants, le SESSAD n'est pas considéré comme le mode de prise en charge le plus approprié, d'autant plus que la lourdeur des handicaps de ces enfants ne leur permet pas de réelle scolarisation, au sens habituel du terme, et a fortiori pas en milieu ordinaire.

Répartition des places établissements/SESSAD par type de handicap

	Nombre de places en		% places en SESSAD
	SESSAD	Etablissements	
Déf. intellectuelle	757	2786	21,4
Autisme et TED	296	234	23,5
Tr. comportement	496	1738	22,3
Déf. motrice	230	475	32,6
Polyhandicap	40	279	12,9
Déf. auditive	257	275	48,3
Déf. visuelle	135	120	52,9
Ensemble	1987	5897	25,0

Le public suivi par un SESSAD est en majorité constitué de jeunes présentant une déficience intellectuelle (pour un tiers) ou des troubles du comportement (pour un quart).

Offre d'accompagnement existante

E = établissement, S = SESSAD

	24		33		40		47		64	
	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S
Déf. intellectuelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autisme et TED	X		X	X	X		X		X	X
Tr. comportement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Déf. motrice		X	X	X		X		X		X
Polyhandicap	X	X	X	X		X	X		X	X
Déf. auditive		X	X	X		X		X		X
Déf. visuelle		X	X	X		X		X		X

Depuis 20 ans, le nombre de places de SESSAD a crû dans notre région de près de 9% par an en moyenne. Un tel taux de croissance n'est pas anodin. Le SESSAD est ainsi un mode d'accompagnement reconnu pour son efficacité, sa souplesse, sa capacité d'innovation et d'adaptation à la diversité des situations... mais les équipes de ces dispositifs ont aussi besoin de prendre du recul sur leurs pratiques, sur les difficultés rencontrées, sur les atouts et les contraintes de leur territoire, sur les coopérations à mettre en œuvre... C'est pour cela que le CREAHI d'Aquitaine et que l'ANCREAI vous proposent de venir partager, échanger, réfléchir ensemble **les 12, 13 et 14 novembre prochains à Bordeaux pour les 10^{èmes} journées nationales sur les SESSAD.** (Retrouvez le programme complet sur www.creahi-aquitaine.org)

Bénédicte MARABET

Edito

La loi de février 2005 a pris pour la première fois en compte le handicap lié aux troubles psychiques : c'est-à-dire reconnaître l'altération de certaines capacités individuelles induite par des troubles psychiques importants et persistants donnant droit à compensation. La société s'est engagée à apporter à chaque personne des réponses ciblées visant à soutenir son autonomie et son inclusion sociale. Le plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015 est le premier plan de santé publique postérieur à la réforme impulsée par la loi Hôpital Patients Santé et Territoires. Il vise à « Prévenir et réduire les ruptures pour mieux vivre avec des troubles psychiques ». Ce plan se décline en 4 axes stratégiques :

1. Prévenir et réduire les ruptures au cours de la vie de la personne .
2. Prévenir et réduire les ruptures selon les publics et les territoires .
3. Prévenir et réduire les ruptures entre la psychiatrie et son environnement sociétal.
4. Prévenir et réduire les ruptures entre les savoirs.

Comme le rappelle Mireille Prestini, directrice du CREAI Nord Pas de Calais, « la santé mentale est au croisement des logiques d'acteurs et représente un enjeu principal d'évolution et d'adaptation des compétences professionnelles quels que soient le lieu et le champ d'exercice des pratiques ».

C'est pourquoi le CREAHI d'Aquitaine a souhaité s'impliquer sur cet enjeu majeur de la politique de santé publique et de citoyenneté.

A la suite de notre journée régionale du 10 mai dernier organisée à l'Athénée Municipal de Bordeaux avec l'UNAFAM et AGAPSY, nous souhaitons prolonger les réflexions sur la thématique « Travail et handicap psychique ». Merci de faire parvenir vos contributions ou vos manifestations d'intérêt pour participer à la préparation de cette prochaine journée interrégionale.



Thierry DIMBOUR
Directeur du CREAHI d'Aquitaine

Actualités du CREAHI

A noter dans vos agendas

Du 12 au 14 novembre 2012 à Bordeaux



10^{èmes} journées nationales de formation des personnels des SESSAD organisées par l'ANCREAI et le CREAHI d'Aquitaine
« SESSAD, projets et territoires. Un assembleur de ressources pour le projet de la personne »

① Retrouvez le programme complet sur :
www.creahi-aquitaine.org

« Evaluer en EHPAD »



Le CREAHI d'Aquitaine propose des formations-actions à l'évaluation interne à destination des établissements pour personnes âgées dépendantes.

A ce jour, trois sessions ont démarré (une en janvier, deux en avril). Les établissements accompagnés achèveront leur évaluation interne en fin d'année 2012 ou début 2013.

Chaque session se déroule sur 10 mois, à raison d'une rencontre par mois.

Au cours des regroupements, les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM liées au secteur des personnes âgées dépendantes sont présentées et discutées. Cet appui permet aux stagiaires d'initier l'appropriation des recommandations par les professionnels de leur établissement. Le référentiel d'évaluation en EHPAD, élaboré par le CREAHI d'Aquitaine, s'appuie sur plusieurs référentiels, dont celui construit par la DDASS de Dordogne (DT 24 de l'ARS Aquitaine) et le référentiel PERICLES (ANCREAI).

Le CREAHI met à disposition des stagiaires des outils d'investigations et de suivi spécifiques aux EHPAD qui intègrent ces différentes approches et les RBPP en fonction des thèmes abordés.

Un temps d'échange autour des travaux engagés par les stagiaires lors des intersessions est prévu afin de permettre la création d'un réseau s'articulant autour d'échange d'expériences et s'appuyant sur l'appui technique apporté par le CREAHI.

Dans un souci de simplification administrative des procédures d'admission en EHPAD, un décret (n°2012-493) et un arrêté instaurant viennent de paraître. Ces textes prévoient que, à compter du 1^{er} juin 2012, un modèle unique de dossier servira pour toutes les demandes d'admission, que ce soit pour les informations administratives ou médicales.

① www.creahi-aquitaine.org
05 56 01 36 50

Handicap psychique

Le 10 mai dernier à l'Athénée Municipal à Bordeaux, le CREAHI d'Aquitaine a organisé en partenariat avec l'UNAFAM, AGAPSY et l'ARS d'Aquitaine une journée d'étude et de formation sur le thème : « Vivre dans la Cité avec un handicap psychique : quels accompagnements ? »

La mise en œuvre d'une politique publique et la reconnaissance du handicap psychique comme handicap spécifique sont tardifs puisqu'ils sont nés avec la loi du 11 février 2005. L'analyse des besoins sociaux et la question de la qualification de la connaissance des besoins de ce public posent problème, et rendent difficile la gestion des accompagnements et des parcours de vie. Cette journée d'étude a été l'occasion de nombreux témoignages qui expérimentent ou institutionnalisent différentes perspectives d'intégration des personnes en situation de handicap psychique dans la cité.



Jeu 10 mai 2012
de 9h à 17h
à l'Athénée Municipal
Bordeaux

Vivre dans la Cité avec
un handicap psychique :
quels accompagnements ?



Retrouvez les diaporamas
de la journée sur :
① www.creahi-aquitaine.org

Communiqué

L'ANESM publie deux nouvelles Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelle

- **L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes** (Avril 2012)

Il s'agit ici de proposer des repères clés dans la conduite de l'évaluation interne, adaptés aux spécificités des services qui proposent un accompagnement social et médico-social à domicile.

- **Accès aux droits des personnes accueillies dans les établissements et services du secteur de l'inclusion sociale relevant de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles** (mai 2012)

L'objectif de cette recommandation est de mettre en évidence les conditions et pratiques d'accompagnement qui facilitent et étayent l'accès aux droits des personnes accueillies. Elle s'adresse aux établissements/services relevant de l'inclusion sociale « comportant ou non un hébergement, assurant l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en détresse » (art. L312-1 du CASF).

① www.anesm.sante.gouv.fr

« Handicap, le Guide Pratique » édition 2012 est disponible

La Fédération des APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) publie « **Handicap, le guide pratique** ». Ce guide offre une panoplie de renseignements utiles à destination des personnes en situation de handicap et de leur famille. Il répond de manière claire et précise à l'ensemble des questions que chacun se pose. L'édition 2012 propose une mise à jour des derniers décrets d'application de la loi du 11 février 2005, notamment concernant les aidants familiaux.

① www.apajh.org

Le Guide des droits des personnes handicapées mentales et de leurs proches

L'Unapei publie la seconde édition du **Guide des droits des personnes handicapées mentales et de leurs proches**, l'outil indispensable pour faire valoir leurs droits. Ce guide répond à un besoin des accompagnants des personnes déficientes intellectuelles qui, chaque jour, sont confrontés à des difficultés par méconnaissance des textes de loi, de leurs évolutions ou en raison de leur complexité. Cette nouvelle édition tient compte des récentes évolutions législatives et réglementaires dont les réformes de l'AAH et des retraites, mais intègrent aussi de nouvelles thématiques telles que l'accessibilité, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et le logement.

① www.unapei.org

En Bref

Plan Alzheimer 2008-2012 : Sélection des équipes pilotes spécialisées à domicile

La perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, liée aux troubles de la mémoire et aux troubles cognitifs, n'est pas assez prise en compte au domicile. Pour favoriser le maintien dans ce cadre de vie, la mesure 6 du Plan Alzheimer 2008-2012 prévoit « un renforcement de l'offre de services de soins adaptés, en s'appuyant sur de nouveaux professionnels formés aux soins d'accompagnement et de réhabilitation et sur la mise en œuvre d'une nouvelle prestation en direction des patients atteints de la maladie d'Alzheimer et de leurs aidants ».

Pour répondre à cet objectif, des équipes « pilotes » spécialisées, composées d'aides-soignants ou d'aides médico-psychologiques formés à la maladie d'Alzheimer (futurs assistants de soins en gérontologie), de psychomotriciens ou d'ergothérapeutes sont constituées au sein de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ou de services polyvalents d'aides et de soins à domicile (SPASAD).

Au niveau national, 40 équipes spécialisées ont été sélectionnées pour mettre en place ce dispositif novateur de prise en charge à domicile de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, tant au début de la maladie que lors de la survenance de crises. La région Aquitaine va bénéficier de 4 équipes : le SSIAD de Vergt en Dordogne, l'association de soins à domicile de la Haute-Gironde, le SSIAD Bagatelle en Gironde et le SSIAD Santé Service Bayonne dans les Pyrénées-Atlantiques. A terme, l'objectif est de généraliser ce dispositif par la création de 500 équipes spécialisées sur l'ensemble du territoire.

Nouveau Diplôme Universitaire «Evaluation et démarche qualité dans les Etablissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux».

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), l'Institut Formation et Développement (IFD) et L'université populaire des Landes proposent à compter de la rentrée prochaine un DU «Evaluation et démarche qualité dans les Etablissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux».

Ce diplôme s'adresse aux professionnels et demandeurs d'emploi de niveau III (Bac+2). Responsables pédagogiques :

- Michel LAFORCADE, Directeur Général de l'ARS du Limousin, Professeur associé à l'UPPA,
- Stéphanie RABILLER, Maître de Conférence à l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

Cette formation se déroulera en 10 sessions de trois jours d'octobre 2012 à juillet 2013 (235h + 105h de stage) à Mont-de-Marsan
Renseignements et retrait des dossiers auprès de isabelle.seguinotte@univ-pau.fr

1^{ères} journées nationales sur les Centres Educatifs Fermés

Le 21 et 22 juin auront lieu à Limoges les premières journées nationales sur les CEF organisées par l'ALSEA (association limousine de sauvegarde de l'enfant à l'adulte), la CNAPE et le CREAHI Limousin. Ces journées sont d'autant plus importantes après l'annonce du président de la république de doubler en 5 ans le nombre de ces établissements.

Ces rencontres seront l'occasion de développer auprès des responsables politiques l'idée que ce dispositif doit s'inscrire dans un amont (la prévention) et un aval et qu'il serait contre productif de développer uniquement cette réponse au détriment (financier) des autres modes de prise en charge des mineurs délinquants.

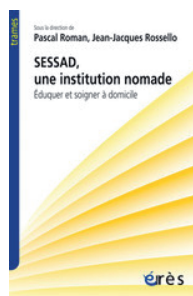
① creahil@wanadoo.fr
05.55.01.78.68

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

À l'occasion des 10 ans de la loi du 4 mars 2002 qui fixe que « Les établissements de santé, publics et privés mènent, en leur sein, une réflexion sur les questions éthiques liées à l'accueil et la prise en charge médicale (Code de la santé publique, art. L 6111) » l'Espace éthique/AP-HP et l'Espace national de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer lancent une initiative nationale : Éthique et droits des malades. Un nouveau site internet dédié à ces questions est mis en ligne depuis le mois d'avril.

www.initiative-ethique.fr

A Lire



SESSAD, une institution nomade. Eduquer et soigner à domicile
 Sous la direction de **Pascal Roman et Jean-Jacques Rossello**, Editions Erès, 304 pages, Février 2011

SESSAD : service d'éducation spéciale et de soin à domicile. Ce sigle et sa déclinaison caractérisent une institution « hors les murs », « nomade » qui accompagne individuellement des enfants porteurs de troubles et de difficultés diverses dans leurs lieux de vie (école, domicile, lieux d'activités, etc.) ; l'équipe pluridisciplinaire étant toutefois garante du projet thérapeutique et éducatif. À l'occasion de la création d'un SESSAD, rattaché à un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP), une recherche-action a été engagée par la nouvelle équipe des professionnels impliqués, en relation avec l'université. L'objectif était de réunir et structurer un espace de pensée, d'une part, pour dépasser les positions idéologiques qui traversent les secteurs médico-sociaux autour de cet outil (primat de la gestion économique sur la gestion humaine, enjeux liés à l'orientation des enfants dans le cadre de la loi de 2005...) et, d'autre part, pour construire une pratique détachée de la maison-mère où la dimension du délogement, l'accompagnement individuel et l'intégration dans le tissu social viennent en marquer la spécificité.



Enfants en danger, professionnels en souffrance
 Ecrit par **Martine Lamour et Marceline Gabel**, Editions Erès, 296 pages, Janvier 2011

Qu'ils soient ceux qui repèrent, qui évaluent la situation des enfants en danger au sein de leur famille, ou qu'ils soient ceux qui prennent la décision de les placer dans une famille d'accueil ou dans une institution, tous les professionnels impliqués dans la protection de l'enfance sont en souffrance, mais n'osent pas en parler dans la crainte d'être jugés, voire disqualifiés.

Plus les relations parents-enfant sont perturbées, plus des troubles graves de la parentalité exposent l'enfant psychologiquement et physiquement, et plus les professionnels

se vivent malmenés et sortent meurtris de ces suivis.

Trop longtemps méconnue, cette souffrance mérite pourtant d'être prise en compte car elle entrave les compétences de chacun, provoque des dysfonctionnements majeurs et a des effets néfastes tant pour les familles que pour les professionnels. L'identifier, la comprendre pour tenter d'y remédier, telle est l'ambition de cet ouvrage.

Coconstruit par et pour les professionnels dans le cadre d'une formation continue, il témoigne de leur souffrance au travail et propose des outils théoriques et pratiques pour leur venir en aide ainsi qu'une bibliographie très ciblée.

ERRATUM

Le livre «Comprendre le handicap psychique. Eléments théoriques, analyses de cas» écrit par Sébastien Muller est édité chez Erès.

Agenda

En Aquitaine

Le 8 juin à l'Athénée municipal de Bordeaux. La Fédération Alliance organise une journée sur le thème : « **Quand la maladie grave bouscule l'équilibre de vie** »

- ① Fédération Alliance
- 5 rue Haut Queyron - 33000 BORDEAUX
- ☎ 05 61 52 3134
- @ federation@alliance.asso.fr
- www.alliance.asso.fr

Le 18 juin à l'Athénée municipale de Bordeaux. Le Collectif Girondin des Associations Autour de l'Autisme présente « **Les troubles du comportements dans l'autisme, les comprendre, les réduire** »

- Entrée gratuite
- ① CRA Aquitaine
- ☎ 05 56 56 67 19
- @ www.cra.ch-perrens.fr

Du 20 Au 24 juin, le Conseil Général des Landes organise les journées « **Handilandes** »

- ① Conseil Général des Landes
- 23 rue Victor Hugo
- 40025 MONT-DE-MARSAN
- ☎ 05 58 05 40 89
- @ ssid@cg40.fr

Du côté des CREAI

Les 21 et 22 juin à Limoges. Le CREAI Limousin organise une journée sur le thème : « **Eduquer sous contrainte, le dispositif CEF à l'aune des premiers constats.** »

- ① CREAI Limousin
- Rue du Buisson - 87170 ISLE
- ☎ 05.55.01.78.68
- @ creahil@wanadoo.fr
- www.creahil.com

Chez nos voisins

Les 10, 11 et 12 octobre à Rennes. Le CESAP Formation organise les 7^{èmes} journées médicales sur le thème : « **La spécificité de la prise en charge médicale des personnes polyhandicapées.** »

- ① CESAP Formation
- 62 rue de la Glacière-75013 PARIS
- ☎ 01 53 20 68 58
- @ formation@cesap.asso.fr
- www.cesap.asso.fr

Le 13 octobre à Marseille. L'ARAPI organise sa 8^{ème} journée régionale : « **Autisme : quelles évolutions et innovations dans les réseaux et dispositifs d'accompagnement?** »

- ① ARAPI
- BP 91603 - 37016 Tours cedex 1
- ☎ 06.33.23.28.31
- @ contact@arapi-autisme.fr
- www.arapi-autisme.fr

Vous voulez favoriser vos salariés, les bénévoles et volontaires de votre association ?

La Caisse d'Epargne et son partenaire Natixis InterEpargne vous proposent des formules personnalisées, attractives et défiscalisées :
 Pour leurs projets à moyen et long termes comme pour leur vie courante, vos collaborateurs bénéficient d'une aide financière avantageuse tout en profitant d'exonérations sociales et fiscales !

- Avec l'**Epargne Salariale**, associez tous vos collaborateurs à la réussite de la structure,
- Avec les **Chèques Cadeaux**, les **Titres Restaurants** et les **Chèques Emplois Services Universel Préfinancés**, augmentez le pouvoir d'achat,
- Avec l'offre **Indemnités de Fin de Carrière (IFC)**, gérez le passif social,
- Avec la gestion de l'**Intéressement**, partagez le résultat de l'association,

Retrouvez nous sur www.decideursenregion.fr ou auprès de vos agences Economie Sociale de DAX (05 58 56 33 47) et de BORDEAUX (05 57 22 63 39).

